




---

## Procès-verbal du Conseil Municipal du 21 septembre 2018

---

**L**e vingt et un septembre deux mil dix-huit, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Argenton s/Creuse s'est réuni en la salle de la mairie, lieu ordinaire de ses séances et au nombre de vingt et un, pour une séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Vincent MILLAN, en suite de la convocation du quatorze septembre deux mil dix-huit.

### **Etaient présents :**

<b>MILLAN</b> Vincent		<b>BONNET</b> Maurice	<b>RÉMY</b> Éliane
	<b>FERNIQUE</b> Colette	<b>MOREAU</b> Jean-Michel	<b>COUTY</b> Christine
<b>GODET</b> Jérémie		<b>SAPIN</b> Michel	<b>CHAUMETTE</b> Marie-José
<b>GUY</b> Jean-Paul	<b>POYOT</b> Claudine		
<b>LAVIGNE</b> Denis	<b>FAUCONNIER</b> Jean-Marie	<b>ROUTET</b> Sévérine	<b>FRADETAL</b> Alexis
<b>DEJOIE</b> Marie-Laurence	<b>GRAVEREAUX</b> Anne		
	<b>GAULTIER</b> Christiane	<b>AUBIN</b> Jean-Marie	<b>DERRIER</b> Evelyne
<b>GIRARD</b> Jean-Claude			

### **Etaient excusés :**

**Mmes MOURET, MOREAU C., CHAVENAUD, DURIS et MM. QUINET, SOULAS, LIVERNETTE, TISSIER.**

**Qui ont donné respectivement pouvoir à Mmes et MM. RÉMY, MOREAU JMM, BONNET, DERRIER, MILLAN, COUTY, AUBIN, GIRARD.**

**Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de vingt-neuf, ont procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil.**

**M. Jean-Michel MOREAU, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.**

---

*Ordre du Jour*

---

Ordre du Jour .....	1
1. Reprise en régie de la gestion des droits de place du marché couvert et des foires mensuelles sur le territoire d'Argenton-sur-Creuse .....	2

---

## 1. Reprise en régie de la gestion des droits de place du marché couvert et des foires mensuelles sur le territoire d'Argenton-sur-Creuse

---

Par convention du 16 janvier 1991 entre la Ville d'Argenton et la SAS Entreprise FRERY, il avait été conclu que le prestataire assurerait le recouvrement des droits de place du marché couvert et des foires mensuelles sur le territoire de la commune d'Argenton.

La municipalité souhaite aujourd'hui reprendre en régie la gestion des droits de place. En effet, le compte d'exploitation de l'entreprise apparaît déficitaire depuis plusieurs années malgré les charges directes payées par la Ville. Pour la Ville, la redevance annuelle versée par le prestataire à la collectivité ne compense pas les dépenses engendrées pour la gestion du bâtiment.

Aussi, conformément à l'article 1 de la convention du 16 janvier 1991, Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver la décision de ne pas reconduire le contrat qui lie la Ville d'Argenton sur Creuse à la SAS Entreprise Fréry pour la gestion des droits de place du marché couvert et des foires mensuelles sur le territoire de la commune d'Argenton.
- d'approuver la reprise des droits de place en régie dans leur intégralité, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le courrier de résiliation ainsi que tout acte et document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

### **COMMENTAIRES ET VOTE :**

Monsieur le Maire : l'entreprise Fréry a bien entendu été informée du fait que j'allais soumettre cette délibération au conseil. Mais pour l'informer de manière ferme et définitive que nous souhaitons mettre un terme à cette convention, il y a une délibération à prendre. Sachant que ce que nous constatons c'est que l'entreprise Fréry nous verse une somme pour la gestion qui est à hauteur de 8 400 € mais nous fait apparaître dans la restitution de ses comptes annuels, un résultat déficitaire. Normalement si elle était excédentaire le versement devrait être plus important. Nous, à contrario, on a conservé un certain nombre de dépenses, notamment l'électricité qui font que ce que nous verse l'entreprise Fréry ne couvre pas l'ensemble des dépenses de fonctionnement qui restent à notre charge. On s'est longtemps questionné, nouvelle délégation plus à notre avantage ou internalisation de l'activité au niveau de la mairie. En parallèle nous avons un agent qui va être dans une position de reclassement pour des problèmes physiques et qui est tout à fait apte pour remplir les fonctions d'agent placier. Cette personne est d'accord pour cette proposition. En fait « on fait d'une pierre, deux coups » puisque on a cet agent titulaire de son poste que nous avons la possibilité de repositionner, alors que de toute façon c'est une contrainte qui s'imposait à nous, et de reprendre en régie ce service de gestion des droits de place, d'autant plus qu'au quotidien, on s'aperçoit que dans la relation avec les commerçants, on est quand même sollicité en dehors de l'entreprise. Même avec la convention, on a une relation assez proche à avoir avec les commerçants.

Madame GAULTIER : le droit de place c'est un budget de combien ?

Madame REMY : les droits de place sont de 1,81 € le mètre linéaire hors taxe ce qui équivaut à 22 000 € de chiffres d'affaires sur l'année.

Monsieur le Maire : c'est une évaluation que l'on a faite.

Madame GAULTIER : et pour combien de places ?

Madame REMY : 44 places.

Monsieur le Maire : à priori on va arrêter de perdre de l'argent. Après il peut y avoir une gestion différente des droits de place. On s'interroge sur est-ce que c'est logique que le prix soit le même au mètre linéaire qu'il y ait l'électricité ou pas... dans un premier temps c'est de rester sur la tarification qui existe et de reprendre cette activité en interne.

Madame GAULTIER : il y a aussi des frais qu'on n'avait pas à charge, par exemple le ménage.

Monsieur AUBIN : pour l'instant vous assumer certaines charges mais en plus sur les 13 600 que vous aurez en recettes supplémentaires vous devrez payer les ordures ménagères, une femme de ménage...

Monsieur le Maire : tout à fait, le nettoyage une fois par semaine et les ordures ménagères ont évalués à l'année à 4000 €. Les ordures ménagères c'est 1500 € et environ 200 € par mois de ménage.

L'entreprise Fréry nous a fourni les éléments ce matin pour le ménage. Dès qu'il y avait une ampoule à changer ou autres menus travaux c'était la mairie qui intervenait. Eux c'était le nettoyage à la suite du marché sachant que les commerçants doivent laisser propre leur emplacement. Il s'agit du ménage des allées. Le mètre linéaire n'est pas cher mais ils doivent en contrepartie nettoyer quand ils s'en vont.

Monsieur AUBIN : et l'agent qui va s'occuper de cette fonction de régie, qu'est-ce qu'il faisait avant ?

Monsieur le Maire : sans trahir de secret, il s'agit de Madame Combaud qui était affectée à des activités d'entretien ménager d'une part et les services périscolaires et le mini bus d'autre part. Sur l'entretien et les services périscolaires on a pu redéployer des agents dans le cadre de l'arrêt des TAP. Sur le mini bus on a volonté de travailler sur un circuit quotidien, on va regarder ça autrement.

Monsieur GIRARD : il faut quand même une certaine autorité.

Monsieur le Maire : elle l'a ! C'est une vraie opportunité, c'est une personne à redéployer et elle a le bon profil.

Madame GAULTIER : ça ne posera aucun problème puisque de toute façon Vincent MILLAN ayant l'habitude de faire le marché de bonne heure, il aura le plaisir de traiter en direct avec les commerçants !

Monsieur le Maire : je suis déjà sollicité !

Madame DERRIER : et d'ailleurs les commerçants sont informés de ça ? Qu'on va changer de principe ?

Monsieur le Maire : non, il fallait d'abord prévenir l'exploitant actuel et faire valider la décision en conseil.

Monsieur AUBIN : et vous lui en avez parlé je suppose, parce qu'autant que je me souvienne, j'ai toujours entendu parler de Fréry.

Monsieur le Maire : oui c'était la famille Fréry, aujourd'hui c'est une entreprise gérée par un directeur général, Monsieur Yvernault. Je suis sûr que ça ne lui fait pas plaisir mais il est déficitaire tous les ans donc il devrait être soulagé de ne plus avoir l'activité.

Madame GAULTIER : parce qu'il doit vous envoyer un bilan tous les ans.

Monsieur le Maire : oui dans le cadre de la convention, il devait envoyer un bilan de l'activité marché. Tous les ans il faisait ressortir plus de charges que de recettes. Et il continuait.

Monsieur AUBIN : et ça se comprend très bien comme il avait une personne affectée là. S'il ne vient plus le samedi, il aura toujours la personne.

Monsieur le Maire : non le placier n'est pas exclusivement à Argenton. Certains samedis il n'est pas là, par exemple quand il y a la foire de Rosnay. Personne ne le remplaçait à Argenton.

Monsieur AUBIN : autre point. C'est donc une régie simple ?

Monsieur le Maire : c'est une régie de recettes avec un agent régisseur qui recouvrera par chèque le montant des droits de place. Sachant aussi qu'on est en train de voir comment au moins sur une période estivale large on peut ajouter à l'extérieur des commerçants ; peut être un petit marché artisanal, vous le voyez aussi il y a un essor du petit marché Place Carnot le mardi. Jean Michel avait fait une première étape de reprise des droits de place, on s'aperçoit qu'avec une gestion en régie centralisée de l'ensemble des droits de place on peut créer une certaine dynamique et générer une activité avec des recettes.

Monsieur BONNET : juste pour dire que pour un coût à peu près équivalent, on va reprendre la maîtrise d'un service public et permettre de dynamiser le commerce local. Je pense donc que c'est une bonne chose.

**VOTE POUR A LA MAJORITÉ  
LE GROUPE DE M. LIVERNETTE S'ABSTIENT**

La séance est close à 19h00